

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL
LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 À 19 H**

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance et mot d'ouverture**
- 2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024**
- 5. Dépôt de documents**
 - 5.1 Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe B.
 - 5.2 Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget de l'année 2024, dont l'original est joint en annexe C, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- 6. Période de questions portant uniquement sur les sujets prévus au présent ordre du jour**
- 7. Levée de la séance**